



Conseil économique et social

Dist. générale
15 juin 2016
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2016

14-16 juin 2016

Point 8 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2015 que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2016/AB/L.3);
2. *Se félicite* de l'inclusion, dans ledit rapport annuel, d'une opinion d'audit limitée concernant l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF et constate avec satisfaction que des notes généralement satisfaisantes ont été attribuées aux fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle;
3. *Note avec satisfaction* l'amélioration de la transparence de l'organisation découlant de la divulgation des audits internes de l'UNICEF, conformément à sa décision 2012/13;
4. *Constata avec satisfaction* que des données concernant les mesures disciplinaires ou administratives prises à l'encontre de fonctionnaires ayant commis des fautes sont incluses dans le rapport et engage l'administration à faire en sorte que tout auteur d'actes répréhensibles soit amené à en répondre;
5. *Prend note* des faiblesses chroniques constatées dans plusieurs domaines, notamment ceux de la gestion axée sur les résultats et de l'établissement de rapports, de la gouvernance et de la responsabilité et de l'approvisionnement et de la logistique, accueille avec satisfaction les informations données par l'administration en ce qui concerne les mesures prises pour y remédier et demande instamment à celle-ci de poursuivre et de redoubler les efforts qu'elle déploie pour résoudre ces problèmes et d'inclure dans ses rapports futurs des renseignements concernant l'impact des mesures prises à cet effet;
6. *Prend note avec préoccupation* du faible montant des recouvrements de fonds détournés dont il est fait état et demande instamment à l'administration de



s'attaquer à cette question en priorité, notamment en déterminant quels sont les obstacles au recouvrement rapide des fonds détournés;

7. *Constate avec préoccupation* que la fraude et l'usage abusif par des tierces parties de fonds affectés à des programmes continuent d'être des problèmes chroniques et se sont aggravés en 2015, et demande instamment à l'UNICEF de s'attacher à y remédier en priorité, notamment en augmentant la capacité interne de gérer les partenaires d'exécution.
